



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 122450

Texte de la question

M. Rodolphe Thomas appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les procédures d'adoption d'enfants originaires du Népal. Il souhaiterait savoir pour quelles raisons de nombreuses adoptions d'enfants originaires de ce pays sont actuellement en cours de blocage pour des parents français et dans quelle mesure est garantie la transparence des procédures d'adoption au Népal.

Données clés

Auteur : [M. Rodolphe Thomas](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122450

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3887